



CAMSO

ROAD
FREE
COMPANY

**PNEUS DE MANUTENTION
POLITIQUE GÉNÉRALE
DE REMBOURSEMENT**

1. AJUSTEMENTS ET POLITIQUE GENERALE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

1.1. Demandes de remboursement pour les fabricants d'équipement d'origine

Tout rejet éventuel de pneus et de roues, décidé par le contrôle qualité du service des achats, fera l'objet d'un réajustement direct par CS-ETC NV Camso tech (centre technique européen qui travaille pour Camso Inc).

CS-ETC NV Camso tech agit en tant que seul agent de garantie pour tous les pneus et roues Camso.

Havennummer 3180A
Eddastraat 40/3
9042 Gent
Belgique
Tél. : +32 9 2591033
Télécopieur : +32 9 2591344

Marche à suivre :

- Le fabricant d'équipement d'origine informe CS-ETC NV Camso tech d'un rejet. Des renseignements détaillés et complets sont appréciés :
 - taille du pneu ou de la roue;
 - numéro de série du pneu ou de la roue;
 - motif du rejet;
 - photographie, si possible
- CS-ETC NV Camso tech informera LE SERVICE FINANCIER DE L'ÉTABLISSEMENT Camso QUI A VENDU LE PRODUIT afin que soit effectuée une rectification financière immédiate au moyen d'une note de crédit.
- Au besoin, CS-ETC NV Camso tech demandera qu'on lui fasse parvenir (en Belgique) les pneus ou les roues faisant l'objet d'une demande de remboursement, et ce, pour un examen détaillé. Une visite sur place pourra être aussi organisée.
- Toutes les demandes de remboursement sont enregistrées aux fins de suivi et de statistiques.

1.2. Politique d'ajustement relative à l'utilisateur final

- Toute demande éventuelle de remboursement pour les pneus et les roues sera effectuée par l'intermédiaire du réseau mondial de concessionnaires Camso, ce qui assure un moyen rapide et efficace pour résoudre les problèmes des clients.
- Le concessionnaire Camso local recueillera les renseignements nécessaires et informera immédiatement CS-ETC NV Camso tech par le système Intranet de demande de remboursement.
Renseignements requis (voir également le formulaire de demande de remboursement correspondant sur l'intranet):
 - taille du pneu ou de la roue;
 - numéro de série;
 - type de véhicule;
 - avant ou arrière;
 - utilisation et conditions d'utilisation (cycle de marche et charges);
 - description de l'incident;
 - usure ou durée de vie;
 - photographies nettes
- Après vérification et approbation par l'équipe de garantie, CS-ETC NV Camso tech informera LE SERVICE FINANCIER DE L'ÉTABLISSEMENT Camso QUI A VENDU LE PRODUIT afin que soit effectuée une rectification financière immédiate au moyen d'une note de crédit.
- Selon la demande de remboursement, une visite sur le terrain par un ingénieur de CS-ETC NV Camso tech peut être nécessaire afin d'examiner les conditions d'utilisation et pour fournir des conseils sur le type de pneu ou de roue de remplacement.
- LE SERVICE FINANCIER DE L'ÉTABLISSEMENT Camso QUI A VENDU LE PRODUIT est en charge de la gestion de tous les règlements financiers. Le système intranet de demande de remboursement peut être consulté quotidiennement pour connaître l'état exact du règlement.
- Toutes les demandes de remboursement sont enregistrées aux fins de suivi et de statistiques.

2. CLAUSE DE GARANTIE RELATIVE AUX PNEUS

2.1. Normes générales

Tous les pneus Camso sont conçus et fabriqués pour supporter une charge, à une vitesse correspondante et fournie dans les normes de l'ETRTO. Un aperçu par taille est disponible sur les dépliants Camso. Une attention particulière devrait être accordée aux notes de bas de page concernant le montage, la vitesse et l'utilisation.

2.1.1. Montage

- Les dimensions des pneus et des jantes doivent correspondre.
- Les dimensions de la jante doivent correspondre à la tolérance poids et aux normes de l'ETRTO; il doit s'agir d'une jante à base plate ou d'une jante démontable pour pneus pleins souples.
- La jante et les cercles de jante doivent être en bon état, sans fissure, ni déformation ou excès de rouille. Les pièces déformées ou endommagées devraient être remplacées.
- La capacité de charge de la jante doit être égale ou supérieure à la capacité de charge des pneus.
- Tous les cercles faisant partie de la jante doivent être utilisés.
- Seules des personnes formées, utilisant le bon outillage et travaillant en conformité avec les règlements de sécurité généraux et locaux doivent effectuer le montage de pneus, selon les recommandations de montage de Camso

2.1.2. Vitesse

2.1.2.1. *Vitesse maximum*

La vitesse maximum du véhicule ne doit pas dépasser les valeurs fixées par l'ETRTO. Celles-ci sont indiquées pour un véhicule non chargé.

2.1.2.2. *Vitesse moyenne*

Comme les pneus industriels sont conçus uniquement pour un service intermittent et pour un kilométrage limité, la vitesse moyenne au cours d'une journée d'utilisation ne doit pas dépasser 5 km/h pour une charge moyenne de 75 % de la charge ETRTO maximale, à une température ambiante de 20° C, pour des pneus pleins. Pour les pneumatiques, la vitesse moyenne maximale continue ne doit pas dépasser 10 km/h pour une charge moyenne de 75 % de la charge ETRTO maximale.

Pour les charges et vitesses moyennes ainsi que les températures ambiantes dépassant les valeurs indiquées, et les distances excédant 2 km par trajet, l'utilisation doit être étudiée en détail par CS-ETC NV Camso tech afin de vérifier si la température du pneu en fonctionnement reste dans le cadre des limites sûres et acceptables.

2.1.3. Utilisation

L'utilisation est considérée comme normale et modérée dans la mesure où aucun matériel étranger ne détériore le pneu et dans la mesure où les fonctions de freinage, d'accélération et de direction s'inscrivent dans le cadre de conditions normales de conduite.

2.1.4. Température ambiante

Les pneus Camso peuvent fonctionner à une température ambiante située entre -30° C et +50° C. Des températures supérieures peuvent cependant être permises après un contrôle technique et une acceptation écrite d'utilisation par CS-ETC NV Camso tech. Les paramètres relatifs aux

pneus, comme la déformation et la résistance au roulement, peuvent varier en conséquence.

2.1.5. Entreposage

Les pneus Camso doivent être entreposés dans un espace protégé (un endroit sombre et sec, éloigné des sources d'ozone), comme il est indiqué dans les recommandations de l'ETRTO.

2.1.6. Remplissage des pneus

La garantie sera annulée pour toutes les ensembles pneu-roue ayant été remplies au polyuréthane, à moins que le matériel et le processus de remplissage soient approuvés par CS-ETC NV Camso tech et que le remplissage soit effectué conformément aux spécifications de remplissage du fournisseur du produit de remplissage.

Il est également nécessaire de prendre en compte que la pression sur les roues et les impacts sur les carcasses seront plus importants avec des pneus remplis au polyuréthane.

2.2. Clause de garantie

Tous les pneus Camso sont garantis comme étant exempts de tout défaut, tant dans les matériaux utilisés que dans leur fabrication. Cette garantie est en vigueur pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de fabrication.

La validité de cette garantie dépend du type de pneu et des conditions décrites dans les normes générales suivantes :

- a) Pour les pneus pleins souples : dans la mesure où la ligne de sécurité indiquée sur le flanc du pneu par l'inscription « 60 J » n'est pas atteinte.
- b) Pour les pneus à bandages frettés : dans la mesure où un tiers de la hauteur totale du caoutchouc n'est pas encore usé (en d'autres termes, dans la mesure où 2/3 de la hauteur de la section en caoutchouc est toujours disponible).
- c) Pour les pneumatiques industriels : dans la mesure où les crampons profilés sont encore présents dans la partie centrale du pneu.

Si le client remarque un défaut sur un pneu, une demande de remboursement au titre de la garantie doit être soumise à l'aide du système intranet de demande de remboursement, afin que celle-ci soit examinée par CS-ETC NV Camso tech ou une société affiliée de Camso, le cas échéant.

Les explosions thermiques dues à une vitesse moyenne d'utilisation journalière supérieure à 2,5 km/h avec des pneus pleins d'entrée de gamme (Ecomatic et Ecomatic B2B), et supérieure à 5 km/h avec des pneus industriels d'entrée de gamme (Solideal ED), ne sont pas considérées comme dues à un défaut de fabrication et ne sont donc pas couvertes par la garantie.

Si notre analyse montre qu'un pneu est considéré comme défectueux dans le cadre de cette garantie, nous établirons un remboursement, selon le prix courant, pour l'achat d'un nouveau pneu de Camso, correspondant à la partie non usée de la bande de roulement du pneu défectueux.

Les frais de transport, de service et la(es) taxe(s) associée(s), déjà payés, seront défrayés par le propriétaire du pneu faisant la demande de remboursement.

Cette garantie est réservée exclusivement au propriétaire et n'est pas transférable.

La garantie de Camso ne couvre pas les dommages consécutifs ou accessoires dus à un pneu défectueux; cependant tous les produits sont couverts par une assurance de la responsabilité civile liée à nos produits d'un montant de huit millions de dollars canadiens pour blessure corporelle, produit endommagé et pertes indirectes.

3. CLAUSE DE GARANTIE RELATIVE AUX ROUES

3.1. Normes générales

Toutes les roues Camso sont fabriquées selon les normes de l'ETRTO et sont conçues pour supporter une charge et une pression égales aux spécifications ETRTO des pneus qui sont recommandées pour correspondre aux roues.

3.1.1. Montage

- Les dimensions des pneus et des jantes doivent correspondre.
- La jante et les éléments de roue doivent être en bon état et de la même marque (les jantes Camso doivent être utilisées uniquement avec des composants Camso [cercle latéral, jonc de verrouillage et corps de jante]).
- Il faut s'assurer que les bonnes dimensions et la bonne confection des composants sont utilisées pour cette taille particulière de jante.
- L'ensemble complet des composants doit être utilisé dans tous les assemblages.
- Seules des personnes formées, utilisant le bon outillage et travaillant en conformité avec les règlements de sécurité généraux et locaux peuvent effectuer le montage de roues, selon les recommandations de montage de Camso.
- L'utilisateur doit être certain que les roues à jante démontable sont assemblées correctement, avec des boulons, des écrous et des rondelles à ressort à haute résistance adaptés.
- Les goujons de roue doivent être correctement serrés au couple et régulièrement vérifiés.
- Pour enlever une roue à jante démontable pour pneumatique d'un véhicule, le pneu doit être dégonflé avant de desserrer les écrous de roue.

- Le réglage de la pression d'un assemblage de pneu doit toujours s'effectuer dans une cage de protection en utilisant un manomètre télécommandé.

3.1.2. Vitesse

La vitesse maximum du véhicule ne doit pas dépasser les valeurs fixées par l'ETRTO. Celles-ci sont indiquées pour un véhicule non chargé.

3.1.3. Utilisation

Les déformations ou les fissures dues à des abus ne sont pas couvertes par la garantie.

3.1.4. Entreposage

Les roues Camso doivent être entreposées dans un espace protégé, à l'abri de l'humidité et des conditions météorologiques.

3.2. Clause de garantie

Toutes les roues Camso sont garanties comme étant exemptes de tout défaut, tant dans les matériaux utilisés que dans leur fabrication. Cette garantie est en vigueur pour une période de trois (3) ans à compter de la date de fabrication.

Si le client remarque un défaut sur une roue, une demande de remboursement au titre de la garantie doit être soumise à l'aide du système intranet de demande de remboursement, afin que celle-ci soit examinée par CS-ETC NV Camso tech ou une société affiliée de Camso, le cas échéant.

Si notre analyse montre qu'une roue est considérée comme défectueuse dans le cadre de cette garantie, nous fixerons un remboursement, selon le prix courant, applicable à l'achat d'une nouvelle roue de Camso.

Les frais de transport, de service et la(es) taxe(s) associée(s), déjà payés, seront défrayés par le propriétaire de la roue faisant la demande de remboursement. Cette garantie est exclusivement réservée au propriétaire et n'est pas transférable.

La garantie de Camso ne couvre pas les dommages consécutifs ou accessoires dus à une roue défectueuse, cependant tous les produits sont couverts par une assurance de la responsabilité civile liée à nos produits, d'un montant de huit millions de dollars canadiens, pour blessure corporelle, produit endommagé et pertes indirectes.

